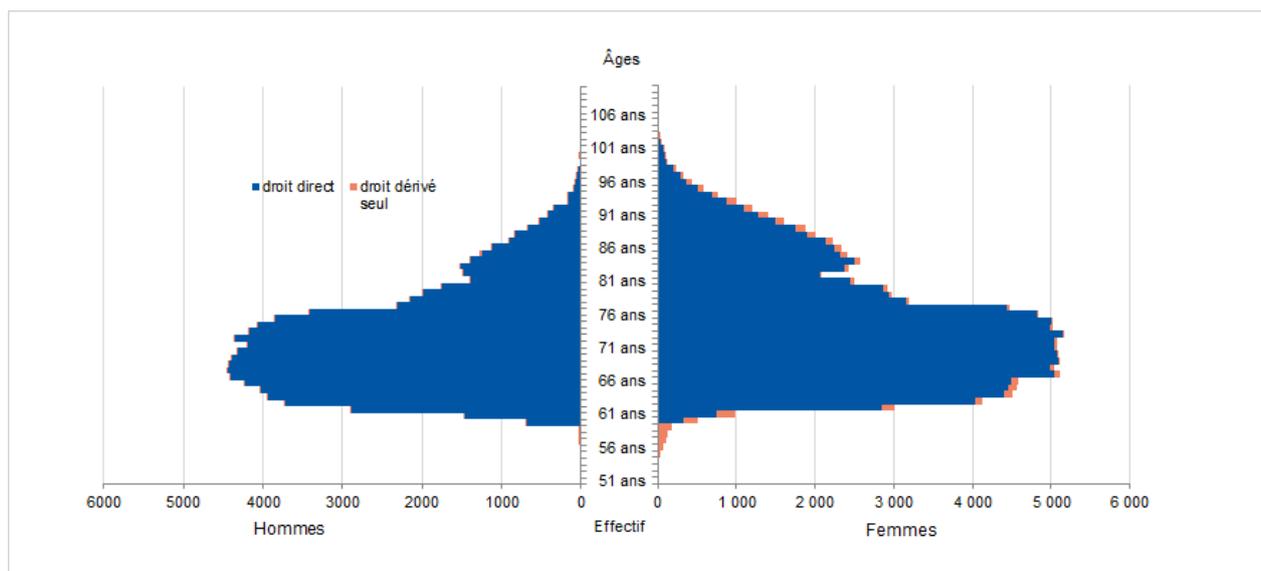


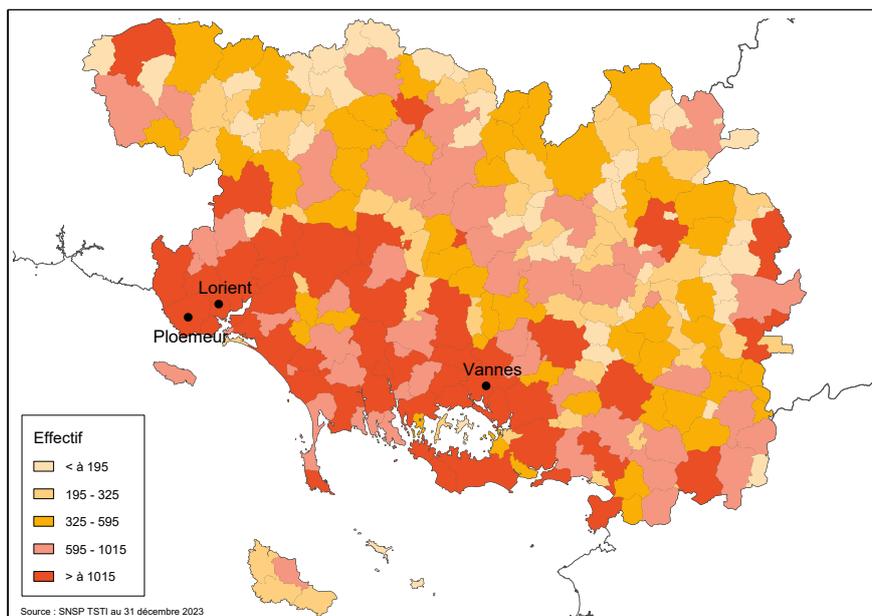
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 560	6 960	11 520
Droits directs (retraites personnelles)	4 161	4 629	8 790
Droits dérivés (retraites de réversion)	399	2 331	2 730
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	291	360	651
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 312	586	1 898
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,7 ans	63,2 ans	63,0 ans
Droits dérivés	77,4 ans	74,2 ans	74,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	88 084	115 241	203 325
Retraités percevant un droit direct seul	84 904	85 885	170 789
Retraités percevant un droit dérivé seul	502	3 415	3 917
Retraités percevant les deux à la fois	2 678	25 941	28 619
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,4%	2,6%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	25 810	12 289	38 099
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,1 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	925 €	737 €	819 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,3%	44,1%	32,4%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Vannes</b>			
Nombre total de retraités	5 378	8 670	14 048
Retraités percevant un droit direct seul	5 240	6 595	11 835
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	225	240
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 850	1 973
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	4,3%	4,3%
<b>Lorient</b>			
Nombre total de retraités	4 858	7 940	12 798
Retraités percevant un droit direct seul	4 682	5 580	10 262
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	232	245
Retraités percevant les deux à la fois	163	2 128	2 291
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	6,1%	6,5%
<b>Ploemeur</b>			
Nombre total de retraités	2 721	3 466	6 187
Retraités percevant un droit direct seul	2 674	2 688	5 362
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	60	66
Retraités percevant les deux à la fois	41	718	759
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	1,3%	1,4%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)